

RAPPORT À LA CHAMBRE

MERCREDI le 14 avril 1948.

Le Comité permanent des relations industrielles a l'honneur de présenter ainsi qu'il suit son

PREMIER RAPPORT

Votre Comité recommande :

1. Qu'il soit autorisé à imprimer, au jour le jour, 700 exemplaires en anglais et 200 exemplaires en français de ses procès-verbaux et des témoignages entendus et que soit suspendue, à cet égard, l'application de l'article 64 du Règlement.

2. Qu'il soit autorisé à siéger pendant les séances de la Chambre.

Le tout respectueusement soumis.

Le président,

PAUL-E. CÔTÉ.

(Adopté aujourd'hui)